



Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
EXTRAIT N°23/2022 DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
08 AVR. 2022

SEANCE DU 28 MARS 2022

Date de la convocation :	Le 22 mars 2022	L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. ADELE Claude, 1 ^{er} adjoint ;
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	PRESENTS : le Maire, M. Yan MONPLAISIR. Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,
En début de séance :		Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. BERNABE Cédric, M. DELPHIN Laurent, M. PALIX Pierre, M CIDOLIT Bertrand, Mme FRANCOIS Francine, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.
Présents	23	
Procurations	4	
Absents	5	
Excusés	1	
En cours de Séance :		ABSENTS EXCUSES : Mme MARLIACY Danielle (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. THELESTE Johan (procuration à M. BERNABE Cédric), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration à M. CACLIN Laurent), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. ADELE Claude).
Présents	23	
Procurations	4	
Absents	5	
Excusés	1	
		ABSENTS NON EXCUSES : M. CRETINOIR Joël, Mme MENCE Marielle Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CARDOU Josiane, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.
		ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Pascal QUIONQUION, (DGA), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), M. Alain BONHEUR (DST).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**INAUGURATION DE LA MICRO-FOLIE A SAINT-LAURENT DU MARONI
MISE EN POSITION DE MISSION DE MONSIEUR LE MAIRE**

Le maire expose :

Depuis 2001, La ville de Saint-Joseph est jumelée avec la ville de Saint-Laurent du Maroni en Guyane avec qui elle échange des relations culturelles et sportives.

C'est dans le cadre de ce jumelage que Monsieur le maire est invité par Mme Sophie CHARLES, maire de Saint-Laurent du Maroni, à l'inauguration de la micro-folie, plateforme culturelle au service des territoires prévue le jeudi 31 mars 2022 dans l'enceinte du camp de la transportation.

En application de l'article L2123-18 du CGCT qui dispose que les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessitent l'exécution de mandat spéciaux, **le conseil municipal** est sollicité en vue de mettre monsieur le maire en position de mission et de prendre en charge les frais engagés à l'occasion de ce déplacement, notamment de transport A/R FDF/GUYANE.

.....

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER la mise en position de mission de monsieur le maire en vue de participer à l'inauguration de la micro-folie prévue le 31 mars à Saint-Laurent du Maroni

DE PRENDRE EN CHARGE les frais engagés à l'occasion de ce déplacement, notamment de transport A/R FDF/GUYANE.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 28 mars 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

